

Année 2023-2024 :

Rappel procédures EPS

Circonscription, Marseille Le Canet



Ce document a pour visée de réunir les informations pouvant vous être utiles pour l'EPS à Marseille. Pour chaque document, vous trouverez son lien sur le site EPS 13.

SOMMAIRE

Page 3-4 : Demande de transport : car réservé ou tickets RTM

Page 5 : Demande d'intervenant bénévole

Page 6-8 : Demande d'intervenant rémunéré

Page 9-11 : Natation

Page 11-13 : APPN et fiche bilan

Page 14 : Sorties scolaires avec nuitées

Page 15 : Installations sportives (GISPORT) et Matériel EPS

Page 16 : 30 minutes APQ, Génération 2024

Page 17 : Liens formulaires et Site EPS 13

DEMANDE DE TRANSPORT : CAR ou TICKETS RTM

Uniquement dans le cadre des sorties EPS

→ A envoyer au moins 1 mois à l'avance.

→ Attention : Il manque souvent le lieu de prise en charge, le nombre total de personnes et/ou le nombre de kms. Ces demandes de transport doivent être envoyées pour vérification puis validation par l'Inspecteur de l'Éducation Nationale. (Ne pas les envoyer directement au service des transports.) Le CPC se charge de transférer la fiche après validation et vous fait le mail de retour lorsqu'il reçoit la confirmation avec le numéro d'attribution.

ESSEN 13
28 Boulevard Charles Nodélec
13001 MARSEILLE

CHAMP A REMPLIR PAR L'ÉTABLISSEMENT

CHAMP A REMPLIR PAR LA DIRECTION DES SPORTS

VILLE DE MARSEILLE
Direction des Sports
101 rue Alsace
9 rue Paul Bruneau
13015 MARSEILLE
Contact: sports-transport.ecolaires@marseille.fr

DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UN MODE DE TRANSPORT POUR L'ENSEIGNEMENT DE FEPS OBLIGATOIRE
A ENVOYER A L'ADRESSE : sports-transport-ecolaires@marseille.fr

CIRCONSCRIPTION	<input style="width: 100%;" type="text"/>		
ÉCOLE	<input style="width: 100%;" type="text"/>		
ADRESSE	<input style="width: 100%;" type="text"/>		
CLASSE	<input style="width: 50%;" type="text"/>	ENSEIGNANT(S)	<input style="width: 50%;" type="text"/>
TEL ÉCOLE	<input style="width: 50%;" type="text"/>	N° PORTABLE ENSEIGNANT(S) Facultatif	<input style="width: 50%;" type="text"/>
AUTRE ÉCOLE TRANSPORTÉE	<input style="width: 100%; background-color: #cccccc;" type="text"/>		
ACTIVITÉ	<input style="width: 70%;" type="text"/>	DURÉE DE L'ACTIVITÉ	<input style="width: 30%;" type="text"/>
DESTINATION	<input style="width: 100%;" type="text"/>		
ADRESSE DE PRISE EN CHARGE	<input style="width: 100%;" type="text"/>		
HEURE DE PRISE EN CHARGE ALLER	<input style="width: 50%;" type="text"/>	HEURE DE PRISE EN CHARGE RETOUR	<input style="width: 50%;" type="text"/>
EFFECTIF TOTAL TRANSPORTÉ ENFANTS + ADULTES	<input style="width: 50%;" type="text"/>	DISTANCE VERS DESTINATION (en km)	<input style="width: 50%;" type="text"/>
MODE DE TRANSPORT	RTM <input style="width: 20%;" type="text"/>	CAR RESERVE <input style="width: 20%;" type="text"/>	MARCHE <input style="width: 20%;" type="text"/>
DURÉE DÉPLACEMENT	<input style="width: 50%;" type="text"/>	<input style="width: 50%;" type="text"/>	N° : <input style="width: 100%;" type="text"/>
NBRE CHANGEMENT	<input style="width: 50%;" type="text"/>	FRANCHE : <input style="width: 100%;" type="text"/>	

DATES	DETAIL PRESTATION TRANSPORT	VISA SERVICE FAIT

SIGNATURE ET CACHET DU DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENT	VISA EN
--------------------------------------------------	---------

INFORMATIONS POUR TRANSPORTEUR	VISA POUR ACCORD DIRECTION DES SPORTS
NUMERO FICHE <input style="width: 100%;" type="text"/>	
MONTANT PREVISIONNEL PRESTATION <input style="width: 100%;" type="text"/>	
A FACTURER SUR BON DE COMMANDE N° <input style="width: 100%;" type="text"/>	

Lien : https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/upload/docs/application/pdf/2023-01/fiche_demande_transport.pdf

DEMANDES TICKETS DE BUS SUR LIGNES REGULIERES RTM

Il est conseillé aux écoles de prendre les bus de lignes régulières RTM dans la mesure où il n'y a pas de changement ou un seul pour se rendre vers l'installation sportive. Les tickets doivent être retirés par les enseignants à la direction des sports (toujours avant la sortie)

⇒ Horaire des retraits : 9h/12h et 14h/16h

Adresse : Ilôt Allar 9 rue Paul Brutus 13233 Marseille cedex 20

⇒

⇒ Le retrait doit être effectuée avant la première date de sortie.

⇒

⇒ Il faut se présenter avec la demande validée par le service transports / numéro d'attribution.

Prendre RDV par mail : sports-transport-scolaire@marseille.fr

TRANSPORTS VERS LES STADES, GYMNASES, PISCINES, CENTRES EQUESTRES, POMGE, TENNIS, PARCS ET ESPACES NATURELS :

Responsables Mme IOUSSOUF Sabrina

Mail : sports-transport-scolaire@marseille.fr

En cas d'annulation d'activité, l'école devra en informer par mail et dans les meilleurs délais la responsable du transport scolaire de la direction des sports : sports-transport-scolaire@marseille.fr (merci de mettre en copie le transporteur et le CPC)

TRANSPORTEURS VERS LES EQUIPEMENTS SPORTIFS (sauf piscine)

SOCIETE NAP TOURISME assure les transports pour toutes les écoles maternelles et élémentaires des 1,2,3,7,13,14,15 et 16ème arrondissements.

Téléphone : 04.65.28.01.92

Mail : info@nap-tourisme.fr

DEMANDE D'INTERVENANTS BENEVOLES = projet pédagogique + tableau T2 ou tableau T3 (encadrement renforcé)
(Exemple : cycles randonnée, voile, équitation...)

EXEMPLE DE PROJET PEDAGOGIQUE : LIEN

- A envoyer au moins 6 semaines à l'avance
- Envoyer une photocopie de la carte d'identité pour les personnes nées à l'étranger
- Le feuillet FIJAISV doit obligatoirement être dactylographié
- L'arrondissement de naissance doit être donné pour Paris et Lyon

Les formulaires de demande d'agrément des intervenants bénévoles T2 et T3 (3 pages à remplir)

Cellule EPS
04 91 99 68 36
ce.ept13-1@ac-aix-marseille.fr
ce.ept13-2@ac-aix-marseille.fr

Année scolaire 20... - 20...

Agrément d'Intervenants Bénévoles

EDUCATION PHYSIQUE et SPORTIVE
Activités ne nécessitant pas d'encadrement renforcé

TABLEAU 2

Ecole

Nom de l'école : N° Identification : 013.....
 Adresse :
 Commune : Code postal : 13
 Téléphone : Mail :
 Classe concernée : Nombre d'élèves :
 Activité EPS du tableau 2 :
 Nom et prénom de l'enseignant :
 Circonscription :

* Les intervenants bénévoles listés au verso sont informés par l'enseignant (qui demande leur collaboration) :
 - des dispositions des circulaires ministérielles n° 92-196 du 03-07-92 et

LIEN TABLEAU 2 : https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/upload/docs/application/pdf/2023-07/formulaire_t2_04-07-23.pdf

LIEN TABLEAU 3 : https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/upload/docs/application/pdf/2023-07/formulaire_t3_04-07-2023.pdf

FICHE ANNEXE FIJAISV

Fiche à compléter et à joindre au formulaire d'agrément d'intervenants bénévoles (13, T2 ou T3 en fonction de l'activité)

N°	Nom d'usage	Prénoms	Date de naissance	Pays de naissance	Mail de contact
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

* Pour les personnes nées à l'étranger, joindre la photocopie de la carte d'identité.

Signature de l'enseignant

Signature de l'intervenant

Signature de l'inspecteur

Demande d'intervenant rémunéré = Fiche navette, projet pédagogique, convention, Agrem EPS

(Exemple : rugby, danse, hockey, escrime, basket, handball, SRAV)

La fiche navette de demande d'intervenant extérieur rémunéré :

 <p>Académie Aix-Marseille Direction des services Éducation de l'Enseignement Supérieur de l'Enseignement Supérieur de l'Enseignement Supérieur</p>	<p>FICHE NAVETTE de demande d'intervenant extérieur rémunéré en E.P.S.</p>
CIRCONSCRIPTION : Tél. : Fax : Email :	
I – LES PARTICIPANTS : ECOLE : RNE : 013 [] [] [] [] [] [] Adresse précise : Code postal : Commune : Tél. : Fax : Email : Enseignant demandeur : Classe concernée : Effectif :	
II – L'INTERVENTION Activité Physique et Sportive concernée : Temps d'intervention prévus (nombre de séances, dates, modules) : Lieu de l'intervention : Nom et Prénom de(s) l'intervenant(s) sollicité(s) :	
III – PROJET PEDAGOGIQUE NECESSITANT des INTERVENANTS (utiliser le verso de la fiche, pour argumenter si nécessaire) Est-ce un projet pédagogique spécifique ? <input type="checkbox"/> Est-ce un projet cadre ? <input type="checkbox"/> - Objectifs du Projet Pédagogique : - Raisons qui justifient la demande d'aide extérieure : - Rôles respectifs lors du déroulement du module d'apprentissage : du Maître : de l'intervenant : Signature de l'enseignant,	
IV – OBSERVATIONS du DIRECTEUR d'ECOLE et TRANSMISSION : Date : / / 20... et signature,	
V – L'INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE : Ayant donné suite à la demande d'une intervention extérieure, • Valide – ne valide pas le projet pédagogique spécifique transmis par l'enseignant, • Ou prend note que l'enseignant s'inscrit dans le projet-cadre partenarial Date : / / 20... signature de l'EN	
VI – LE DIRECTEUR d'ECOLE : Suite à la validation par l'EN du projet pédagogique et ayant pris acte de la convention en la contresignant, • autorise l'intervenant agréé par l'IA., • à aider l'enseignant à encadrer sa classe en EPS. Date : / / 20... signature	
<p align="center">28, Bd Charles Nédélec 13231 MARSEILLE Cedex 1 - Tél. : 04.91.99.66.66 Fax : 04.91.91.10.94</p>	

LIEN : [fiche_navette_remunere_eps.pdf \(ac-aix-marseille.fr\)](https://www.ac-aix-marseille.fr/fiche_navette_remunere_eps.pdf)

La convention « de circonscription » pour l'organisation des activités physiques et sportives impliquant des intervenants extérieurs (n'a d'utilité que pour les activités où il n'existe pas de conventions départementales). Les directeurs n'ont pas la responsabilité juridique pour signer des conventions locales avec des partenaires, seuls les IEN sont habilités à le faire.

Cellule EPS DSDEN 13

Annexe 1

CONVENTION
POUR L'ORGANISATION DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES IMPLIQUANT DES INTERVENANTS EXTÉRIEURS

Entre :

 représenté par
 et
 l'Inspecteur de l'Éducation Nationale chargé de la circonscription de

- Vu la Circulaire n° 92-196 du 3 juillet 1992 du ministère de l'Éducation Nationale (Participation d'intervenants extérieurs aux activités d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires) précisant :
 «Une convention doit être signée lorsque les intervenants extérieurs sont rémunérés () et

Application Agrem eps:

L'intervenant doit être agréé et figurer dans « agrem eps ».

Indications et précisions pour l'employeur :

L'employeur doit « **enregistrer** » la demande d'agrément et la « **soumettre** » à la validation (en cliquant).

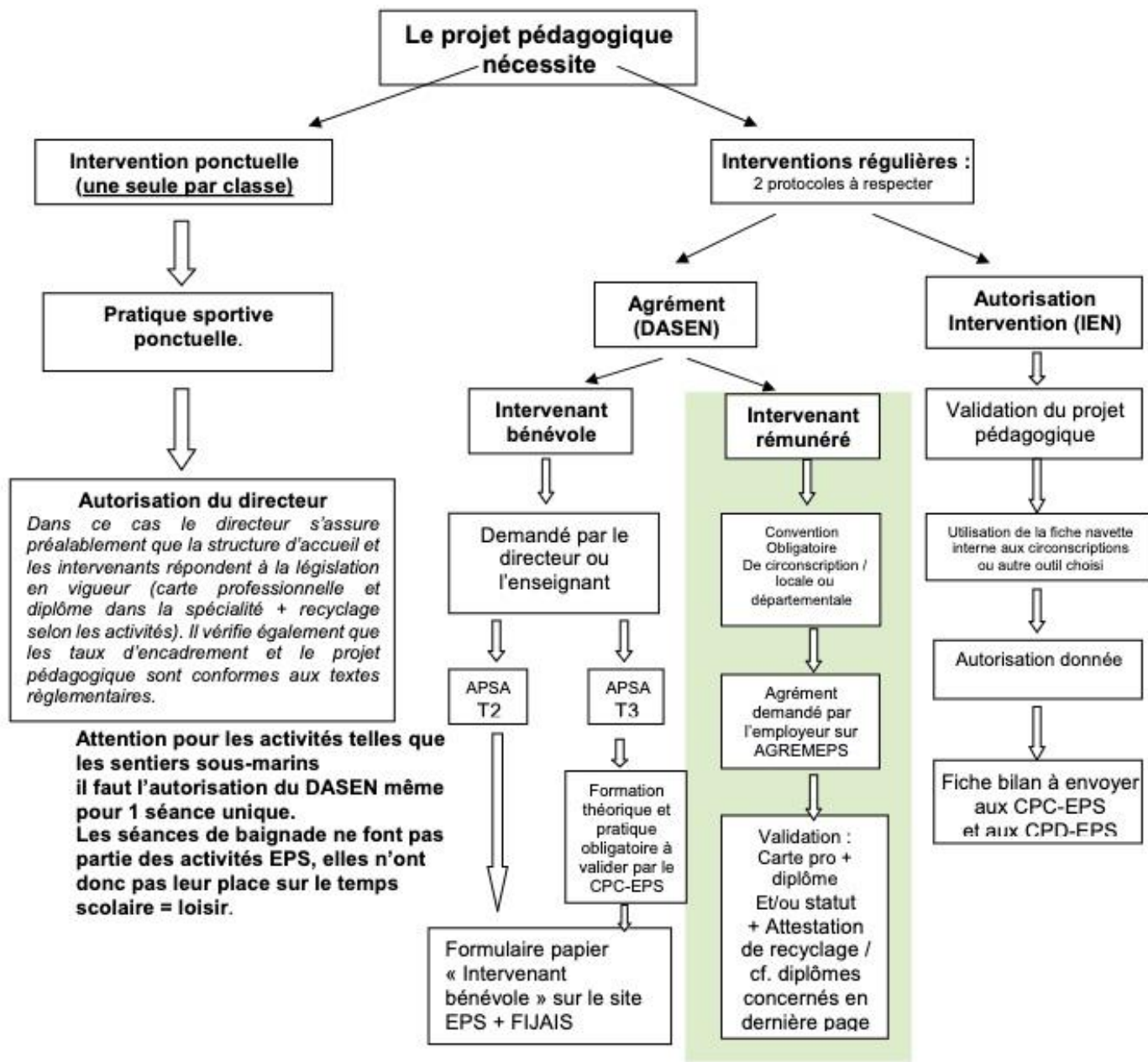
Si celle-ci est complète (pièces demandées recevables) la demande est validée et un mail de confirmation est adressé à l'employeur. L'éducateur agréé apparaît alors dans la base de données comme validé.

Si celle-ci est rejetée un mail précise le motif de rejet.

Quand la carte professionnelle arrive à expiration, un message est adressé à l'employeur et l'agrément est périmé en attendant la régularisation. La mise en ligne de la nouvelle carte professionnelle permettra une nouvelle validation et ainsi le titulaire de la carte réapparaîtra comme « validé » dans la base de données. Les demandes de renouvellement de carte professionnelle prenant un certain temps, il est donc vivement conseillé d'anticiper la péremption de sa carte et de faire une demande en ligne de renouvellement en ligne un à deux mois avant sur le site de DRJSCS.

Seuls les intervenants « validés » sont autorisés à intervenir d'un point de vue administratif. Pour que le dossier soit complet, il faut également que le projet pédagogique ait été validé par l'inspecteur et que le directeur ait donné son autorisation pour que l'intervenant puisse entrer dans l'école.

Schéma synthétique et procédures d'agrément actualisées



AGREMEPS

Les agréments des intervenants bénévoles sont valables uniquement pour l'année scolaire en cours.
 Ces documents signés par les enseignants, les directeurs d'école, et les IEN, sont transmis à la Cellule EPS DSDEN 13 pour vérification du FIJAISV et signature du secrétaire général.
 Il convient de rappeler que l'agrément ne vaut pas seul l'autorisation d'intervenir.

NATATION

- **Coordonnées piscines** : Privilégier le contact avec l'établissement plutôt que le chef de bassin

St Joseph	10 chemin de Fontainieu 13014	GRIMALDI Christian	04.91.60.00.82	07.64.40.87.13	cgrimaldi@marseille.fr
Busserine	46 Bd Jourdan 13014	BENOIT Christine	04.91.98.39.60	06.63.08.06.30	cmaurin@marseille.fr

- **TRANSPORTEURS VERS LES PISCINES**

SOCIETE SARLIN (piscines Busserine et St Joseph)

Téléphone : 04.42.04.35.35

Mail : julien sarlin@autocars-sarlin.com

Concernant les sous-traitants de SUMIAN, vous avez SARLIN et AZUR EVASION :

AZUR EVASION Tél : 04 84 26 84 90 Mail : terencevidal@azur-evasion.com

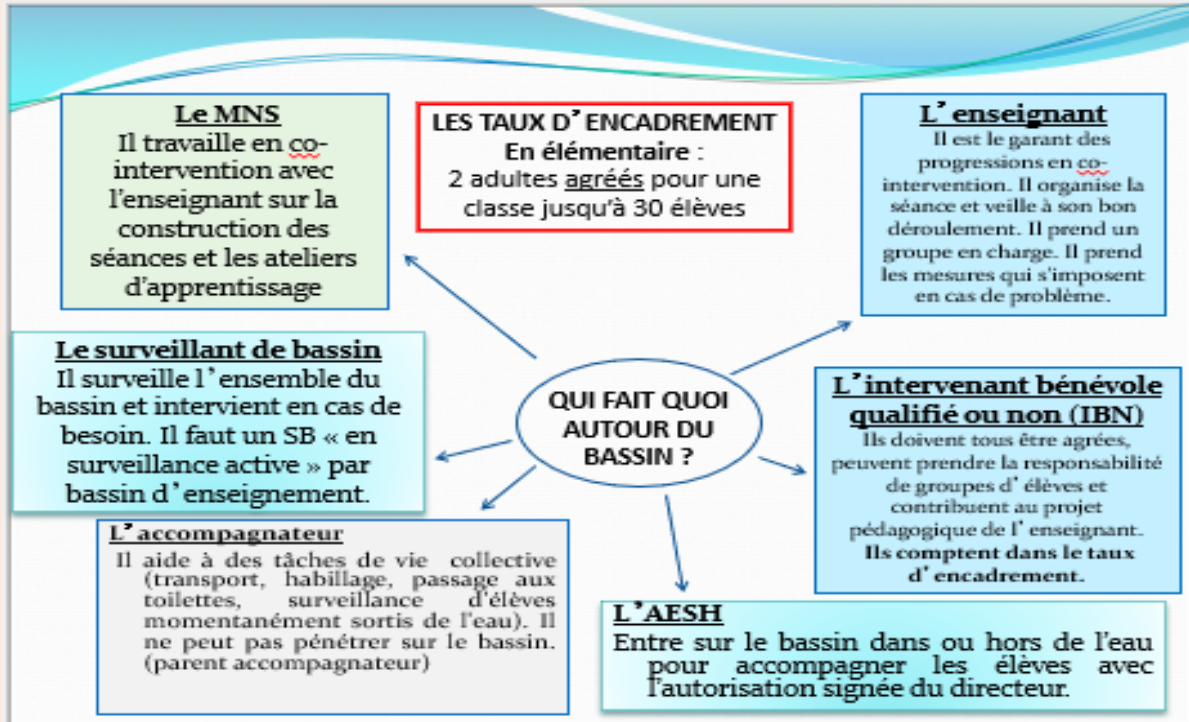
La réservation se fait directement lorsque le planning est envoyé par le CPC au service des transports. Il suffit d'être précis sur le lieu de prise en charge et la distance séparant l'école du bassin. Les écoles situées à moins de 1km du bassin viennent à pied, les autres ont droit à des cars réservés.

En cas d'annulation d'activité, l'école devra en informer par mail et dans les meilleurs délais la responsable du transport scolaire de la direction des sports : (merci de mettre en copie le transporteur, la CPC EPS et le bassin).

sports-transport-scolaire@marseille.fr

Si l'annulation vient du bassin, vous n'avez rien à faire et vous serez informés au plus vite. Les classes de **CE1 et élèves d'ULIS de cette classe de référence** bénéficient de 2 créneaux de 60 minutes par semaine sur 12 séances (une période scolaire). Une classe par créneau sera accueillie (30 élèves maximum).

• Qui fait quoi autour du bassin ?



L'enseignant de la classe est totalement impliqué dans le projet. **Il se rend donc sur le bassin avec une tenue adaptée et prévue pour l'activité en ayant pris connaissance et réfléchi le projet cadre envoyé par la CPC en amont.** (Tenue sportive différente de la tenue de ville). Il peut être en maillot et dans l'eau avec ses élèves. La tenue des élèves : maillot, pas de short, bonnet et éventuellement lunettes.

Rappel :

- Les parents accompagnateurs de vie collective ne sont pas autorisés à se rendre sur le bassin mais peuvent entrer dans les vestiaires et aller jusqu'aux WC.
- Les AVS et AESH doivent arriver avec l'autorisation signée par le directeur, une tenue adaptée, différente de la tenue de ville, mais ne font pas partie du taux d'encadrement.
- Les prises de vues sont possibles après avoir complété l'autorisation, l'avoir envoyée au CPC et avoir attendu le retour de la CPD EPS en charge des installations sportives

Lien : https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/upload/docs/application/pdf/2023-01/autorisation_de_filmer_piscine.pdf

- **Autorisation AVS/AESH**

ASSISTANTS EN NATATION

Références : Circulaire MEN n° 2017-127 du 22-08-2017 et courrier départemental du 08-02-2018

* Les assistants bénévoles, les ATSEM ou les AVS ne rentrent pas dans le taux d'encadrement réglementaire et n'ont pas à être agréés par le directeur académique des services de l'éducation nationale. Ils doivent néanmoins être autorisés par le directeur ou la directrice de l'école qui s'assurera qu'ils ont été largement informés par l'enseignant des tâches qu'ils auront à assumer au cours des séances à la piscine.

* Sur présentation, par l'enseignant de la présente autorisation du directeur, le chef de bassin sera nommé en début de module des personnes remplissant le rôle d'assistant en natation et pouvant de ce fait accéder aux bassins, ce qui n'est pas le cas des simples accompagnateurs. Ce document est à conserver à l'école et n'a pas à être transmis à l'EN.

ASSISTANTS BÉNÉVOLES EN NATATION

* Les assistants bénévoles ne peuvent intervenir que lorsque le taux d'encadrement réglementaire est déjà atteint. Ils interviennent donc en complément, pour offrir plus de « confort pédagogique » à l'apprentissage de la natation grâce à :

- une aide à la mise en place matérielle des séances dans le bassin
- une aide au déroulement des tâches dans les ateliers, y compris par une possible présence dans l'eau
- un rappel des consignes données par l'enseignant
- une alerte de l'enseignant en cas de dysfonctionnement.

* L'enseignant devra veiller à ce que ces personnes soient capables :
 - d'être à l'écoute des enfants
 - de se faire entendre
 - d'exercer une bienveillance fermée.

ASSISTANTS NON BÉNÉVOLES EN NATATION (AVS, ATSEM)

* Après autorisation du maire, les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) peuvent participer à l'encadrement de la vie collective des séances de natation (transport, vestiaire, toilettes, douches). Leur présence dans l'eau n'est pas possible.

* Les auxiliaires de vie scolaire (AVS) accompagnent les élèves en situation de handicap à la piscine, y compris dans l'eau, quand c'est nécessaire, en référence au projet d'accueil individualisé ou au projet personnalisé de socialisation. Leur rôle se limite à l'accompagnement du ou des élèves handicapés.

AUTORISATION DU DIRECTEUR

Je soussigné(e)
 Directeur (titre) de l'école :
 Autorise pour le module de natation de l'enseignant de mon école :
 M. Mme
 Les personnes suivantes à être assistants en natation :

Nom, prénom	Statut (entourer)			Signature
	ABN	AVS	ATSEM	
.....			
.....			
.....			

Fait à le / 20.....

Signature du directeur et cachet de l'école

Novembre 2018

Lien : [assistant_natation.pdf \(ac-aix-marseille.fr\)](http://assistant_natation.pdf(ac-aix-marseille.fr))

- Un stage massé **AISANCE AQUATIQUE** sera proposé aux élèves de CP de Marseille en juin
- Les classes bénéficieront d'une séance quotidienne de 1h pendant 2 semaines soit 8 séances au total.
 - Les séances se dérouleront de 9h à 10h, de 10h à 11h, de 14h à 15h ou de 15h à 16h. Le créneau horaire qui sera attribué sera conservé sur les 2 semaines.

Vous trouverez toutes les informations utiles pour l'enseignement de la natation en cliquant sur le lien : [NATATION DSDEN 13](#)

APPN : POMGE, PASTRE, VOILE, SRAV

- **POMGE** : formation le mercredi 20 septembre de 8h à 11h au POMGE, 12 Boulevard Fernand Bonnefoy, 13010 Marseille.

Projet POMGE (roule et glisse) : [Les activités de glisse au POMGE - EPS 1er degré \(ac-aix-marseille.fr\)](https://www.ac-aix-marseille.fr)

- **PASTRE** : formation : le 6 septembre 2023 (session 1) de 8h30 à 11h30
le 4 octobre 2023 (session 2) de 8h30 à 11h30
le 15 novembre 2023 (session 3) de 8h30 à 11h30
le 14 février 2023 (session 4) de 8h30 à 11h30

Projet cadre avec les scolaires : [ici](#)

Les parents doivent être présents à la formation pour obtenir les agréments.

Renvoyer le tableau T3 : « demande d'agrément intervenant bénévole », la fiche FIJSAISV et la fiche de transport (si nécessaire).

Rappel des taux d'encadrement :

ENCADREMENT MATERNELLE	<p style="text-align: center;">Jusqu'à 12 élèves : le PE + 1 intervenant (PASTRE)</p> <p style="text-align: center;">Au-delà de 12 élèves : 1 intervenant supplémentaire pour 6 élèves.</p> <p>⇒ De 13 à 18 élèves : PE + PASTRE + 1 IB</p> <p>⇒ De 19 à 24 élèves : PE + PASTRE + 2 IB</p> <p>⇒ De 25 à 30 élèves : PE + PASTRE + 3 IB</p> <p>⇒ De 31 à 36 élèves : PE + PASTRE + 4 IB</p>
ENCADREMENT ELEMENTAIRE	<p style="text-align: center;">Jusqu'à 24 élèves : le PE + 1 intervenant (PASTRE)</p> <p style="text-align: center;">Au-delà de 24 élèves : 1 intervenant supplémentaire pour 12 élèves</p> <p style="text-align: center;">⇒ De 25 à 36 élèves : PE + PASTRE + 1 IB</p>

L'AVS/AESH/ATSEM sur autorisation écrite de son employeur est invité à participer à la formation en prévision de l'aide spécifique à apporter, mais n'entrera pas dans le taux d'encadrement.

Pour les modules APPN et natation, une fiche bilan est demandée en fin de session afin de pouvoir améliorer le partenariat d'année en année avec les intervenants.

Lien fiche bilan à compléter en fin de module [ici](#)

CONTACTS :

POMGE (patinage et rollers)

POMGE (patinage et rollers)
12 Bd Fernand Bonnefoy 13010 Marseille
Responsable de la structure : Xavier BLAINEAU 04 91 16 52 70
Responsable pédagogique : Cyrille MEYNET 04 91 16 52 88
Mail : cmeynet@vert-marine.com
Projet cadre avec les scolaires

Centre équestre PASTRE :

Directeur : Philippe LATAPIE
Responsable pédagogique : Thierry DOSSIOS
33, Traverse de Carthage 13008, Marseille
Tel : 04 91 18 80 44
Mail : pastre.adm@ucpa.asso.fr

- CLASSES bleues TRANSPLANTEES, voile base Corbières :**

Sessions de formation :

Corbières : Formation groupe 1 : **Mercredi 13/09/23 de 9h30 à 12h** (session jusqu'au 25/02/24 inclus)

Formation groupe 2 : **Mercredi 13/09/23 de 13h à 15h30**

Avec AIEJE

Roucas : Formation Groupe 1 : **Mercredi 06/09/23 de 9h30 à 12h** (session jusqu'au 11/12/23)

Avec

Formation Groupe 2 : **Mercredi 06/09/23 de 13h à 15h30**

Naturoscope

FICHE TRANSPORT BASE NAUTIQUE MUNICIPALE DE CORBIERE « CLASSE BLEUE TRANSPLANTÉE » -- ce document est à compléter par l'école et à renvoyer à votre CPC EPS dès que possible		
DSDEN 13 28 Bd Charles Nédelec 13001 Marseille	DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UN MODE DE TRANSPORT POUR L'ENSEIGNEMENT DE L'EPS	VILLE DE MARSEILLE
CIRCONSCRIPTION MARSEILLE : N°		DESTINATION : BASE NAUTIQUE DE CORBIERE
ECOLE : Adresse :		Heure de prise en charge : Départ aller Départ retour
Téléphone de l'école : Portable de l'enseignant :		DATES DES DEPLACEMENTS
Enseignant :		
Classe :		
Nombre d'élèves :		
Nombre d'accompagnateurs : (Enseignants compris)		
TOTAL :		
Lieu précis de prise en charge des élèves si différent de l'adresse de l'école :		
Si déplacement en BUS REGULIER Durée du déplacement ALLER :		
Nombre de changements :		
N° de lignes utilisées :		
Si déplacement en CAR RESERVE Durée du déplacement ALLER :		
PROPOSITION DE L'ENSEIGNANT BUS REGULIER CAR RESERVE		
SIGNATURE ET CACHET DU DIRECTEUR		VISA DE L'EN
N° de MARCHÉ	DIRECTION DE LA MER	TRANSPORTEUR

Le CPC émettra l'avis sur les fiches transports, pour le bassin de CORBIERE à marmques@marseille.fr ou mruiz@marseille.fr

NB une fois validée, cette fiche vous sera retournée par votre CPC EPS à minima un mois avant le début du module.

FICHE TRANSPORT BASE NAUTIQUE MUNICIPALE DU ROUCAS BLANC « CLASSE BLEUE TRANSPLANTÉE » -- ce document est à compléter par l'école et à renvoyer à votre CPC EPS dès que possible		
DSDEN 13 28 Bd Charles Nédelec 13001 Marseille	DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UN MODE DE TRANSPORT POUR L'ENSEIGNEMENT DE L'EPS	VILLE DE MARSEILLE
CIRCONSCRIPTION MARSEILLE : N°		DESTINATION : BASE NAUTIQUE DU ROUCAS BLANC
ECOLE : Adresse :		Heure de prise en charge : Départ aller Départ retour
Téléphone de l'école : Portable de l'enseignant :		DATES DES DEPLACEMENTS
Enseignant :		
Classe :		
Nombre d'élèves :		
Nombre d'accompagnateurs : (Enseignants compris)		
TOTAL :		
Lieu précis de prise en charge des élèves si différent de l'adresse de l'école :		

Demande de transport en car réservé Corbière [ICI](#)

Attention ! Voile ROUCAS : [ICI](#)

Contacts :

Rémi Marques : rmarques@marseille.fr

Michèle Ruiz : mruiz@marseille.fr

Les CPC envoient les fiches transports.

Pass nautique prévu pour les classes en bassin de proximité du 04 au 15 septembre 2023

Pass nautique : https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/upload/docs/application/vnd.openxmlformats-officedocument.wordprocessingml.document/2023-01/attestation_pass_nautique.docx

- SRAV : Savoir Rouler à Vélo**

Session de formation le Mercredi 8 novembre 2023 de 8h30 à 11h30 à l'école élémentaire Merlan

Ceriseraie : 23 Bd Notre Dame de Santa Cruz 13014 Marseille.

Sorties SCOLAIRES AVEC NUIITES :

Se servir du document Éduscol : modalités pratiques http://www.ac-aix-marseille.fr/dsden05/cid128567/sorties-scolaires-avec-nuitées-cadre-general-et-modalites-pratiques.html#Le_Dossier_de_demande_d_autorisation

Puis remplir la demande d'autorisation : **Dossier sortie scolaire avec nuitée :**

https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/upload/docs/application/pdf/202301/pole_academique_des_sorties_scolaires_avec_nuitee.pdf

Dossier à envoyer d'abord par mail afin d'apporter les éventuelles corrections.

Puis, l'envoyer en un seul exemplaire papier à la circonscription pour validation et envoi au pôle PASSAN.

Délai à respecter : 8 à 10 semaines hors vacances scolaires.

Demande de financements :

Au niveau des aides financières, il y a la possibilité de faire des demandes auprès de

- DSDEN (appel à projets libres sur Adage)
- PAE (caisse des écoles)
- MAE
- MDS 13
- JPA (jeunesse plein air)
- Enfance et montagne
- Conseil Départemental
- Mairie de secteur
- Association des parents d'élèves
- Tombola, kermesse, Projet « Initiative »
- La Trousse à projet

ORGANISER UN SEJOUR

[BO du 23 juin 2023 concernant l'organisation des voyages scolaires](#)



INSTALLATIONS SPORTIVES :

Se connecter à **GISPORT** pour réserver les installations. <https://appli.ac-aix-marseille.fr/gisport/>

Identifiant : initiale prénom suivie du nom de famille.

Attention il faut une autorisation pour filmer ou photographier sur toutes les installations sportives.

Documents accessibles sur la page d'accueil de votre compte

Contact : ce.eps13-4@ac-aix-marseille.fr : Sabine Desplanches

MATERIEL :

La procédure de commande du matériel EPS est en cours d'actualisation suite au changement du service en charge de ce dossier au sein de la Ville de Marseille.

Conformément à la réunion qui s'est tenue en octobre 2022, les commandes devraient se réaliser comme suit :

- Quand ? Courant juin 2023.
- Comment ? Les modalités sont en cours de définition. Le service de la division des moyens pédagogiques informera les directeurs / directrices très prochainement.
- Modalités : Pas de restriction dans le type de matériel choisi (les équipes se référeront aux recommandations nationales / objectifs ou champs d'apprentissage), la seule contrainte sera le respect du budget alloué
- Concernant les « kits circonscription », la Mairie vous communiquera les modalités de commande le moment venu.

Ces informations vous sont transmises à titre indicatif elles sont en attente de validation par le service concerné de la Ville

La Mairie de Marseille communiquera la procédure officielle aux écoles le moment venu comme elle le fait déjà pour les commandes de matériel pédagogique.

Dispositif APQ : 30 minutes activités physiques quotidienne



Le déploiement de cette mesure vise à susciter un mouvement d'adhésion autour d'un objectif partagé au service du bien-être des élèves et au bénéfice de leur apprentissage en général (capacité de concentration et climat de classe).

« Équipe de France des 30 minutes » :

- Promouvoir l'activité physique à l'école au travers de l'accompagnement du dispositif.
- Partager les valeurs du sport, de l'olympisme et du paralympisme.
- Chaque sportif de haut niveau s'engage à effectuer au moins un déplacement dans une école de son choix. Animation d'une séance en accord avec les enseignants.
- Médiatisation sur les réseaux sociaux. (Autorisations parentales prises de vue-accord de l'IEN).

Liens : [Dispositif 30 MINUTES APQ - EPS 1er degré \(ac-aix-marseille.fr\)](https://www.ac-aix-marseille.fr/30-minutes-epq)

[30 MINUTES APQ-EDUSCOL](https://www.ac-aix-marseille.fr/30-minutes-epq)

Digipad avec pistes et outils :

<https://digipad.app/p/485924/b29e89afc6c56>



Génération 2024

- [Vademecum des directeurs](#)
- **Label Génération 24** :
 - vise à développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes.
 - Des partenariats locaux établis et valorisés par l'obtention du label «Génération 2024».
 - La labellisation s'inscrit dans le projet d'école/d'établissement, intégrant les valeurs de la République et principes de l'Égalité, de l'inclusion des personnes en situation de handicap, de l'éco-citoyenneté et de la lutte contre les discriminations.

[Labellisation génération 2024 Académie d'Aix-Marseille](#)

Nécessité d'être adhérent USEP 13



- **Participation à des temps forts** :
 - La [journée nationale du sport scolaire \(JNSS\)](#) : le 20 SEPTEMBRE 2023
 - La [semaine olympique et paralympique](#) du 2 au 6 avril 2024
 - La [journée olympique](#) en JUIN 2024

- **Kit pour porter les couleurs du label**

Liens utiles :

Tableau T3 : https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/upload/docs/application/pdf/2023-07/formulaire_t3_04-07-2023.pdf

BO du 29 juin 2023 organisation des sorties et voyages scolaires dans les écoles : <https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo26/MENE2310475C>

BO du 12 octobre 2017 : encadrement des activités physiques et sportives
<https://www.education.gouv.fr/bo/17/Hebdo34/MENE1717944C.htm>

Attestation savoir nager : Pass nautique et aisance aquatique : https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_11099531/fr/la-natation?hlText=pass+nautique

SRAV: https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/upload/docs/application/pdf/2023-01/dispositif_savoir_rouler_a_velo.pdf

PAD 2021-2024 : https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/upload/docs/application/pdf/2023-01/pad_2021-2024_actualisation_rentree_2022-2023-1.pdf

Site de la DSDEN EPS 13 : https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_11099426/fr/1er-degre

Charte de l'accompagnateur : A faire signer par les parents accompagnateurs lors des sorties.
<https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/upload/docs/application/pdf/2023-06/charte-parents-accompagnateurs.pdf>